



PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de Fr. 943'000.- en faveur de l'assainissement des infrastructures de la piscine

Vallorbe, le 5 avril 2018 / SC / CSch / FM

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite aux préavis n° 01 et 02/17 relatifs à la création de la société « Sports et loisirs de Vallorbe SA » ainsi qu'à la rénovation des infrastructures sportives et de loisirs du site du Frézillon, la Municipalité sollicite l'autorisation d'effectuer un deuxième prêt au profit de cette société, afin d'assainir les infrastructures de la piscine.

Cette demande est motivée par les mêmes constats que ceux évoqués lors de la rénovation de la patinoire, soit :

- le peu de moyens financiers n'a pas toujours permis d'effectuer la plupart des travaux d'entretien des installations de base de ce site, opérationnel depuis 65 ans ;
- au vu de la fréquentation importante des lieux, une adaptation des infrastructures aux besoins des utilisateurs et aux normes de sécurité est nécessaire ;
- les équipements techniques, fortement sollicités surtout par les conditions météorologiques, se dégradent rapidement.

Historique du site de la piscine et du camping

En 1930, suite à une interpellation au Conseil communal relative à la construction d'une piscine à Vallorbe, la Municipalité mandate un bureau d'ingénieurs pour esquisser un projet au Grand Morcel. Ce projet n'a jamais été développé.

En 1951, une association voit le jour sous l'impulsion de vallorbiens dynamiques qui souhaitent offrir une nouvelle attraction et un nouveau bien-être aux habitants du village. L'Association des Amis de la Piscine de Vallorbe (AAPV) est fondée. L'inauguration de la piscine a lieu en juin 1953 avec une eau à 15° ; le camping est créé en 1970.

En 1987, les locaux de service (buvette, vestiaires et local de caisse), construits à l'origine en bois et devenus trop vétustes, sont remplacés par de nouvelles constructions en dur.

En 1994, après 42 ans de service, une importante réfection s'avère nécessaire : pose d'un revêtement en liner PVC dans les bassins, nouvelle pataugeoire, installation d'un toboggan et surtout, système d'échangeur relié à l'installation des Usines Métallurgiques de Vallorbe qui permet un chauffage de l'eau du premier au dernier jour d'exploitation. Ces changements triplent les entrées à la piscine, ce qui oblige les exploitants à revoir le concept de gestion et de sécurité.

En 2002, un tuyau d'évacuation des eaux usées crée des soucis d'infiltration sous le liner. Un nouveau système de filtration est installé afin d'être conforme aux exigences légales.

En 2008, de nouvelles directives en matière de traitement de l'eau obligent l'AAPV à installer un nouveau système de filtration. La Commune est sollicitée pour un cautionnement du prêt LIM à hauteur de Fr. 300'000.- ainsi que pour une prise en charge des coûts d'amortissement du prêt bancaire à hauteur de Fr. 350'000.-.

En 2016, le comité de l'AAPV contacte la Municipalité pour reconduire le droit de superficie dont elle bénéficie, faute de quoi le prêt bancaire devra être remboursé au 30 novembre 2016. Dans le cadre des discussions, il apparaît également que de nouveaux travaux sont nécessaires à court terme, notamment parce que le liner n'est plus étanche (de grandes quantités d'eau sont perdues quotidiennement) et que le système de filtration de 2008 ne donne pas satisfaction. Le comité bénévole ne pouvant plus endosser la responsabilité de nouveaux prêts financiers, la Municipalité décide alors de proposer au Conseil communal la création de la société « Sports et loisirs de Vallorbe SA » et d'assurer le financement des travaux d'assainissement des sites de la piscine/camping ainsi que du Frézillon.

Descriptif des travaux

Différentes études et concepts ont été effectués afin de déterminer les besoins dans leur ensemble tout en tenant compte des normes légales. Les travaux prévus consisteraient principalement :

- a) à la mise aux normes de l'installation de filtration,
- b) au changement du liner du bassin,
- c) au remplacement des dalles par des éléments drainant autour du bassin,
- d) à l'installation d'un nouveau toboggan (avec deux tubes) en remplacement de l'actuel,
- e) à la modification du pédiluve (remplacement des douches et adaptation de l'accès aux personnes à mobilité réduite),
- f) à la mise aux normes des barrières de séparation des bassins et du plongoir,
- g) au changement partiel de la clôture séparant la pelouse des bassins,
- h) à la création d'une nouvelle pataugeoire avec un système de filtration indépendant et de toilettes à proximité,
- i) au remplacement des casiers des vestiaires,
- j) au changement du store de la buvette.

Coûts des travaux

Les coûts, toutes taxes comprises, se présentent comme suit :

a) adaptation de l'installation de filtration	Fr.	53'000.-
b) changement du liner	Fr.	233'000.-
c) pose d'un revêtement drainant	Fr.	76'000.-
d) mise en place d'un nouveau toboggan	Fr.	162'000.-
e) modification du pédiluve	Fr.	15'000.-
f) mise aux normes des barrières	Fr.	10'000.-
g) changement partiel des clôtures	Fr.	44'000.-
h) création d'une nouvelle pataugeoire et de toilettes	Fr.	300'000.-
i) remplacement des casiers des vestiaires	Fr.	7'000.-
j) changement du store de la buvette	Fr.	15'000.-
divers et imprévus	Fr.	28'000.-
TOTAL	Fr.	943'000.-

Les services communaux seront en outre appelés à fournir des prestations de main d'œuvre.

Montage financier

Malgré plusieurs tentatives, force est malheureusement de constater que ces travaux ne pourront pas bénéficier de prestations financières de tiers.

Planification des travaux

Sous réserve du délai de réponse du Conseil communal et de son accord, les travaux devraient se dérouler de l'automne 2018 au printemps 2019. Le Conseil d'administration de la société « Sports et loisirs de Vallorbe SA » s'est vu contraint d'effectuer les travaux relatifs à l'adaptation de l'installation de filtration sans attendre, sans quoi l'ouverture de la piscine aurait été compromise pour la saison à venir. Si le Conseil communal venait à refuser l'octroi du crédit sollicité par le présent préavis, le montant de ces travaux (Fr. 53'000.- TTC) serait assumé par le budget de fonctionnement annuel du site.

Conclusion

La Municipalité estime que, tout comme pour le site du Frézillon, si la collectivité désire maintenir en activité la piscine, il est indispensable que des travaux de modernisation aient lieu afin de pouvoir disposer d'une infrastructure performante, moderne et attrayante. Il est aussi irréaliste d'imaginer que la situation actuelle puisse perdurer, même à court terme.

Il est utile de rappeler que ces travaux s'inscrivent dans le cadre du maintien des activités sportives et de détente au profit de la population locale et régionale ainsi que des touristes. La piscine de Vallorbe est une des seules du canton qui permet d'offrir une eau chauffée dès son ouverture en début de saison.

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter le texte ci-après :

Le Conseil communal de Vallorbe

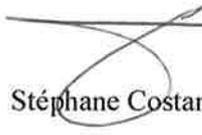
- vu le préavis n° 05/18 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 943'000.- sous la forme d'un prêt sans intérêt au profit de la Société "Sports et loisirs de Vallorbe SA" ;
2. d'accepter que ce prêt, porté comme nouveau compte au bilan, soit amorti en 20 ans sous forme d'abandon de créance ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic  La Secrétaire 

Stéphane Costantini  Fabienne Mani

The seal of the Municipality of Vallorbe is circular, featuring a central shield with a crown on top and the motto 'LIBERTE ET PATRIE' on a banner below. The words 'CANTON VALAIS' are on the left and 'DE VALLORBE' are on the right of the shield. The top of the seal reads 'MUNICIPALITE'.

Municipaux délégués : Stéphane Costantini, Syndic et Christophe Schwerzmann, Municipal des sports

